



Conseil d'établissement 2020-2021
Le mercredi 27 janvier 2021
à 18 h 15, en virtuel sur Zoom

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-----|---|-------------------|
| 1. | Prise des présences et vérification du quorum | <i>1 minute</i> |
| 2. | Questions du public | <i>10 minutes</i> |
| 3. | <u>Adoption</u> de l'ordre du jour | <i>1 minute</i> |
| 4. | Lecture et <u>adoption</u> du procès-verbal du 2 décembre 2020 | <i>5 minutes</i> |
| 5. | <u>Consultation</u> par la direction sur les besoins de l'établissement en biens et services – en cours ou en prévision de l'an prochain | <i>5 minutes</i> |
| 6. | Consultation sur la contribution volontaire des parents en début d'année scolaire | <i>5 minutes</i> |
| 7. | <u>Approbation</u> des activités intégrées | <i>5 minutes</i> |
| 8. | <u>Suivi</u> du projet éducatif ou actualisation au besoin | <i>5 minutes</i> |
| 9. | Formation obligatoire pour le CE | <i>3 minutes</i> |
| 10. | Projets pour la Fondation – <u>suivi et actualisation</u> | <i>10 minutes</i> |
| 11. | Qualité de l'eau | <i>10 minutes</i> |
| 12. | Qualité de l'air | <i>10 minutes</i> |
| 13. | Rapports et informations | <i>25 minutes</i> |
| | 13.1.Direction | |
| | 13.2.Service de garde | |
| | 13.3.Membres enseignants | |
| | 13.4.Comité de parents du CSSMB | |
| | 13.5.Fondation Saint-Clément | |
| | 13.6.OPP | |
| | 13.7.Comités divers | |
| 14. | Suivi au procès-verbal | <i>20 minutes</i> |
| 15. | Correspondance reçue | <i>5 minutes</i> |
| 16. | Questions diverses | <i>5 minutes</i> |
| 17. | Levée de la séance | |

Heure de levée prévue: 20h30

Prochaine rencontre : le mercredi 17 mars 2021 à 18h15 en virtuel.

Conseil d'établissement 2020-2021

Mercredi 27 janvier 2021

À 18 h 15, en virtuel sur Zoom

1. Prise des présences et vérification du quorum.....	3
2. Questions du public	4
3. Adoption de l'ordre du jour	4
4. Lecture et adoption du procès-verbal du 2 décembre 2020	5
5. Consultation par la direction sur les besoins de l'établissement en biens et services.....	5
6. Consultation sur la contribution volontaire des parents en début d'année	6
7. Approbations des activités intégrées.....	7
8. Suivi du projet éducatif ou actualisation au besoin	7
9. Formation obligatoire pour le CÉ.....	8
10. Projets pour la Fondation – suivi et actualisation.....	8
11. Qualité de l'eau	9
12. Qualité de l'air.....	9
13. Rapports et informations	10
a. Direction.....	10
b. Service de garde.....	11
c. Membres enseignants.....	12
d. Comité de parents du CSSMB	12
e. Fondation Saint-Clément	12
f. OPP	13
g. Comités divers.....	13
i. Sous-comité sur la sécurité aux abords de l'école	13
ii. Sous-comité traiteur	13
iii. Sous-comité sur les activités parascolaires	13
iv. Sous-comité sur la diversité	14
14. Suivi au procès-verbal	14
15. Correspondance reçue.....	14
16. Questions diverses.....	15
17. Levée de la séance	15

1. Prise des présences et vérification du quorum

Rôle	Nom	Présent	Absent
Présidente	Karine Barrette	X	
Vice-Présidente	Claudie Vigneault	x	
Trésorier	Ping Lu	x	
Secrétaire	Etienne Chabot	X	
Déléguée au comité de parents du CSSMB	Tania Naim	x	
Membres enseignants	Emanuelle Afonso-Huot	X	
	Leonie Lambert	x	
	Ginette Gauthier	x	
	Véronique Matteau	x	
	Marie-Ève Meilleur Prud'homme	X	
Personnel de soutien	Geneviève Gauthier	X	
Direction	Nathalie Houle	X	
Direction adjointe	Mélanie Béland		x
Membres parents substituts	Carlie Déjoie	x	
	Nathalie Gignoux	x	
	Caroline Decaluwe	x	
	Marie-Claude Marcil		X
	Stéphanie Robichaud		X
Membres de la communauté	Claire Valles	X	
	Maya Chammas		X
Membres du Public	Florence Leport	x	
	Marc Bisson CSSMB	x (jusqu'à environ 18h45)	
	Geneviève Bastien	x	
	Christine Kayal Jaar	x	

La présidente souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 18h15, après vérification du quorum. Les membres présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

2. Questions du public

- Mme Carlie Déjoie, membre du public, rappelle qu'il y a eu récemment une décision juridique en lien avec deux enfants victimes de harcèlement raciste dans une autre école du CSSMB. Elle se demande quelles sont les mesures mises en place à l'ESCO afin de prévenir qu'une situation similaire se produise.

Un membre enseignant partage certaines pistes, notamment que le sujet du racisme est abordé à diverses occasions avec les enfants, entre autres dans le cadre du programme d'Éthique et culture religieuse.

De plus, l'équipe-école a un rôle de prévention, mais aussi d'intervention. Si un cas est rapporté, il y aura enquête visant à résoudre tous les conflits. Il existe aussi des mécanismes visant à prévenir et contrer toute forme d'intimidation ou violence.

Un membre parent explique que la mise en valeur de la diversité fait partie des priorités du CÉ et avait été identifiée comme telle dans le Rapport annuel 2019-2020. Cette démarche a résulté en la création d'un comité sur la diversité créé avant la publication de la décision soulevée par Mme Déjoie.

- Mme Sophie Seguin, membre du public qui était intervenue lors d'un précédent CE au sujet des zones de récréation intérieures, est absente ce soir mais désirait transmettre un message à l'équipe-école. Elle tenait à en remercier les membres pour le travail effectué afin que tous les élèves du premier cycle puissent désormais passer leurs récréations à l'extérieur lorsque la température le permet.

(Étant donné la présence d'un invité, M. Marc Bisson du CSSMB, les sections 11 et 12 sur la qualité de l'eau et la qualité de l'air sont abordées immédiatement, et seront suivies par le point 3, soit Adoption de l'ordre du jour.)

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été envoyé aux membres à l'avance par courriel.

Un membre demande d'ajouter le point *Approbation des activités intégrées* après le point 6.

Avec les modifications souhaitées, l'adoption de l'ordre du jour est :

Proposée par : Leonie Lambert

Appuyée par : Tania Naim

Adoptée à l'unanimité.

4. Lecture et adoption du procès-verbal du 2 décembre 2020

Le procès-verbal du 2 décembre 2020 a été envoyé aux membres à l'avance par courriel.

Aucune modification n'est demandée. L'adoption du procès-verbal est :

Proposée par : Leonie Lambert
Appuyée par : Emanuelle Afonso-Huot
Adoptée à l'unanimité.

5. Consultation par la direction sur les besoins de l'établissement en biens et services

La direction rappelle que l'école dispose d'un problème important de boue dans la cour.

Deux demandes ont été effectuées auprès des instances pertinentes, mais les deux demandes n'ont pas été approuvées. D'autres écoles ont été priorisées, leurs situations ayant été jugées plus critiques.

Une troisième demande a été faite, mais une responsable du CSSMB a indiqué qu'un projet antérieur non complété, apparemment une demande de 2016-2017 pour l'embellissement de la cour d'école, semble rendre impossible la présentation d'une nouvelle demande.

La direction et les membres du CÉ s'interrogent sur l'existence de ces fonds et, le cas échéant, sur leur disponibilité afin de régler les problèmes de boue actuels.

Résolution 20210127

Résolution en ce qui concerne la demande d'allocation au Ministère pour l'aménagement de la cour d'école :

- Considérant que les deux espaces de la cour d'école, en automne et au printemps, sont recouverts d'une importante surface boueuse qui prive les élèves de l'usage de nombreuses zones de jeu durant les récréations;
- Considérant que l'ajout des classes modulaires a entraîné la perte d'une partie significative de la cour d'école;
- Considérant qu'avec la forte hausse du nombre d'élèves ces dernières années, il importe de maximiser la surface de jeu extérieure disponible et de s'assurer que toute la cour d'école puisse être utilisée;
- Considérant l'importance de maintenir une surface de jeu extérieure sécuritaire et propice aux normes d'hygiène et d'entretien de l'établissement,

Le Conseil d'établissement soutient la direction d'école dans la démarche de vérification de l'existence des fonds qui devaient être utilisés pour l'aménagement de la cour d'école en 2016/2017 et dans le dépôt d'une demande auprès du MEES en vue de bénéficier de la mesure 50530 « Embellissement des cours d'école ».

Proposée par : Tania Naim
Appuyée par : Véronique Matteau
À l'unanimité.

6. Consultation sur la contribution volontaire des parents en début d'année

La direction explique que 7065\$ ont été recueillis en 2020 dans le cadre de la contribution volontaire des parents en début d'année. Les fonds recueillis par la contribution volontaire sont utilisés pour les activités thématiques et ludiques (cabane à sucre, fête en début d'année, Halloween, Noël, festivités de fin d'année, etc.).

La direction demande si le CÉ juge toujours pertinent de continuer de demander une contribution volontaire. Elle se questionne également si la présence de la contribution volontaire entraîne une possibilité de confusion entre la contribution pour l'école et la contribution à la Fondation Saint-Clément.

Comme pour la même réflexion tenue l'année dernière, les membres parents sont en faveur de conserver la contribution volontaire du début d'année si les informations sont bien expliquées afin d'éviter toute confusion entre la contribution et la Fondation. Les membres souhaitent également conserver la mention importante à l'effet qu'aucun enfant ne sera exclu ou pénalisé si les parents n'y participent pas.

Mme Claire Vallès, membre de la communauté et également représentante de la Fondation à l'ESCO, appuie le maintien de la contribution puisqu'elle est complètement indépendante de la Fondation.

La déléguée au Comité de parents du CSSMB mentionne qu'une évaluation de la légalité de cette mesure a été faite dans le passé et confirme que la démarche est conforme.

Le CÉ effectue un vote sur le maintien de la contribution volontaire en début d'année :
Proposée par : Claudie Vigneault
Appuyée par : Emanuelle Afonso-Huot
À l'unanimité.

7. Approbations des activités intégrées

Un document transmis à l'avance aux membres présente des activités intégrées choisies par les enseignants des niveaux de 1^{ère} année et de 3^e année pour leurs classes. Mme Marie-Ève et Mme Leonie les présentent leurs niveaux respectifs.

L'approbation de la proposition des activités intégrées soumises pour les 1^{ère} et 3^e années est :

Proposée par : Tania Naim

Appuyée par : Véronique Matteau

Approuvée à l'unanimité.

8. Suivi du projet éducatif ou actualisation au besoin

La direction réfère les membres au document sommaire du Projet éducatif de l'ESCO 2019-2023, qui leur a été soumis au préalable de la présente séance. Le document détaille notamment les moyens mis en place pour atteindre les objectifs du projet éducatif.

Parmi ceux-ci, la direction explique qu'entre autres deux grands projets sont mis en action: PREV et CAP.

Mme Prud'homme présente le projet PREV : Prévention des difficultés en lecture et écriture. Il est mis en place en maternelle et en 1^{re} année. Le programme comprend trois dépistages des difficultés et permet de cibler les interventions et de partager les informations pour aider les enfants à risque.

La direction présente une partie du projet CAP : Communauté d'apprentissage professionnelle.

Comment aider les enfants à mieux apprécier un texte ? Faire :

- un prétest
- une visualisation
- un accompagnement
- un post test.

Cette démarche est particulièrement efficace pour aider à développer les références implicites.

Mme Matteau explique les méthodes développées pour un enseignement efficace, notamment l'utilisation de livres portant sur l'accès à l'écriture avec apprentissage sur six semaines.

La thématique choisie par les enseignants cette année : l'informatique.

Un membre parent demande si la pandémie aura un impact sur le projet éducatif et sur les cibles. La direction indique que la suspension des examens du Ministère pourrait compliquer la validité des données, mais que la durée du projet éducatif a été prolongée d'un an.

Des membres de l'équipe-école ajoutent que des discussions sont en cours avec l'école Saint-Clément-Est afin d'arrimer les façons de faire et faciliter le passage à la 5^e année à l'Académie Saint-Clément.

9. Formation obligatoire pour le CÉ

La présidente avait invité les membres à visionner les capsules 5 à 7 de la Formation obligatoire à l'intention des membres des conseils d'établissement, ainsi que les fiches 4, 5, 11 et celle intitulée *Pouvoirs d'un conseil d'établissement, ses rôles et collaborateurs*, en vue de la présente séance.

Aucun membre n'a de questions.

10. Projets pour la Fondation – suivi et actualisation

Le point fait suite au sujet qui avait été soulevé lors du CÉ de décembre 2020, soit l'utilisation des surplus de la Fondation Saint-Clément, section ESCO.

La direction présente des informations envoyées aux membres au préalable et qui offrent notamment un compte-rendu des opérations pour l'année en cours mais aussi des propositions issues des différents niveaux pour l'usage des surplus.

Mme Vallès, membre de la communauté et aussi représentante de la Fondation à l'ESCO, précise que le budget de classes a été doublé cette année et les fonds de recouvrement ne sont pas complètement utilisés.

Un membre enseignant explique que l'objectif de créer un fonds commun pour le recouvrement, plutôt que d'inviter les enseignants à utiliser leur budget de classe de manière indépendante pour ce faire, est qu'ils puissent utiliser les rabais de gros volume. Les livres sont précieux, chers et nécessitent qu'on les protège.

La direction informe le CÉ que la demande a été faite aux enseignants que tous les budgets de classe soient dépensés avant le 1^{er} décembre 2020, avec suivi de l'équipe. Dans certains cas, un prolongement de délai jusqu'au 22 décembre 2020 a été accordé. Les sommes ont donc bien été dépensées, mais il reste à comptabiliser les factures pour procéder au remboursement.

Un membre parent demande si les propositions issues des différents niveaux pour l'usage des surplus ont été chiffrées quant à leurs coûts respectifs. La direction indique que cela n'a pas été fait pour l'instant.

11. Qualité de l'eau

La présidente remercie M. Marc Bisson pour sa présence au CÉ de ce soir. M. Bisson est le coordonnateur hygiène et salubrité au Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys. Sa participation a pour but afin d'expliquer les résultats et de répondre aux questions du CÉ à propos de la qualité de l'eau et de la qualité de l'air à l'ESCO. De par ses fonctions, il est responsable de tous les dossiers en lien avec la qualité de l'eau et de l'air au sein du CSSMB.

M. Bisson partage avec les membres du CÉ les explications suivantes :

Le MEES a demandé de faire l'évaluation de l'eau potable au sein des écoles de la province, avec un nouveau protocole :

- La norme acceptable passe de 10ug à 5ug (uniquement pour les écoles).
- Il n'y a plus de 5 minutes d'écoulement avant de prendre l'échantillon, mais plutôt deux tests, soit à 0 seconde et après 30 secondes d'écoulement.
- Les tests sont effectués après une stagnation d'au moins six heures.

Les tests ont été effectués par des firmes indépendantes, avec l'aide de chimistes ou d'ingénieurs chimistes. Les équipements visés incluent : les fontaines, les robinets dans les classes, les cuisines, le salon du personnel, l'infirmierie. L'échantillonnage se faisait en présence des concierges. Les résultats étaient envoyés en laboratoire pour tester les échantillonnages et les résultats envoyés directement au département de M. Bisson.

Parmi les actions à court terme :

- Si les 2 échantillons (P0 et P30) d'un même point d'eau dépassaient la norme, les fontaines ont été fermées immédiatement.
- Si seul l'échantillon au temps 0 dépassait la norme (mais pas celui à 30 secondes), alors une affiche a été apposée afin de demander de laisser couler l'eau pour 1 minute.

Parmi les actions à long terme :

- Installation de filtre au plomb (en 2021)
- Changement de la robinetterie à certains endroits
- Prise d'échantillonnage (retest)

L'ensemble des résultats des échantillonnages seront communiqués par les directions d'écoles aux conseils d'établissement du CSSMB.

Le CÉ recommande que l'école envoie une communication aux parents à ce sujet.

12. Qualité de l'air

M. Bisson partage avec les membres du CÉ les explications suivantes :

Le MEES a demandé d'échantillonner l'ensemble des établissements afin d'évaluer la qualité de l'air dans les classes. L'objectif est de mesurer le niveau de CO2 afin de vérifier s'il y a suffisamment de circulation d'air en lien avec la COVID.

4 classes par école devront être choisies et 4 échantillons par classe devront être recueillis :

- Une mesure à l'extérieur
- Une mesure à l'intérieur sans occupant
- Une mesure après 30 minutes de présence d'occupants
- Une mesure après 50 minutes de présence d'occupants

Si les valeurs sont supérieures à 1000 ppm, un rappel sur l'ouverture des fenêtres doit être fait.

Si les valeurs sont supérieures à 1500 ppm, M. Bisson doit en être informé immédiatement.

Si les valeurs sont supérieures à 2000 ppm, il s'agit d'une situation d'urgence.

Les tests pour l'ESCO sont prévus vers la fin janvier 2021.

La présidente soulève la question de l'installation de purificateurs d'air en classe, suite à un élément de correspondance reçu d'un parent, et dans la foulée des installations effectuées dans des centres de service scolaires anglophones. M. Bisson rappelle la démarche de réflexion effectuée par le MEES avec l'aide d'experts et explique que les recommandations du gouvernement sont de ne pas en installer.

À 20h30, un vote secret pour une prolongation de quinze minutes est tenu, accordé à l'unanimité.

13. Rapports et informations

a. Direction

La direction partage les points suivants avec les membres :

- Un retour est fait sur l'événement de la soirée portes ouvertes tenue hier. Entre 90 et 97 personnes se sont jointes.

Une présentation virtuelle a été organisée pour les nouveaux parents. La présentation sera disponible pour une certaine période sur le site web pour les parents qui n'ont pu se joindre à la rencontre.

- L'inscription au préscolaire débutera le 1^{er} février 2021, par internet sur le site de la CSSMB. Les documents doivent être numérisés.

- La réinscription sera bientôt disponible, en ligne. Les parents à l'extérieur du territoire de l'ESCO peuvent faire une demande de choix d'école. S'ils sont sur le territoire du CSSMB, la décision se fait le troisième vendredi de juin. La décision est prise en août pour ceux qui ne résident pas sur le territoire du CSSMB.
- La conférence sur la prévention de l'intimidation par M. Alain Pelletier aura lieu le 28 janvier prochain. Les parents de l'école Saint-Clément-Est ont été invités également. Aucune inscription n'est possible une fois la conférence commencée.
- Un nouveau programme pour le préscolaire débutera dès l'automne 2021. Une formation sera donnée aux enseignants au printemps 2021.

Un membre enseignant demande de quelle manière les évaluations des futurs élèves de préscolaire seront effectuées. Mme Houle explique que ce sera fait entre autres par questionnaires. Si la pandémie le permet, l'évaluation sera en présentiel. De nouveaux outils sont en développement au cas où ce ne soit pas permis.

- Covid : aucune nouvelle fermeture de classe depuis l'automne 2020. Deux cas confirmés, dont la dernière fréquentation scolaire remontait à décembre 2020, ont entraîné l'envoi d'un courriel aux parents. Les parents d'enfants à risque sont toujours contactés immédiatement.

4 élèves sur 634 sont gardés à la maison par les parents.

La direction profite de l'occasion pour remercier les parents pour leur soutien pour l'utilisation des masques. Leur bonne collaboration est appréciée par l'équipe-école.

b. Service de garde

Mme Geneviève Gauthier présente les informations suivantes :

- Les thèmes des prochaines journées pédagogiques sont les suivants :
27 janvier: activités extérieures
14 février: courrier du cœur
24 février: cabane à sucre (à développer)
- Une galerie d'images est disponible sur le site web avec les décorations préparées avec l'équipe du service de garde.
- Les informations pour les reçus fiscaux seront acheminées au cours de la semaine prochaine.
- Les inscriptions au service de garde pour l'année scolaire 2021-2022 commencent bientôt.
- Pour fins de statistiques, six enfants ont fréquenté le service de garde destiné aux travailleurs essentiels les 17-18 décembre 2020, tandis qu'aucun n'était inscrit les 21-22 décembre 2020.

c. Membres enseignants

L'ensemble des membres enseignants font la lecture d'une lettre portant sur les demandes des syndicats d'enseignants dans le cadre des négociations des conventions collectives présentement en cours.

La lettre, Annexe I au présent procès-verbal, se termine en demandant l'appui du CÉ pour les demandes des enseignantes et des enseignants dans le cadre des négociations avec le secteur public.

La présidente remercie les membres enseignants pour leur présentation, entend toutes les demandes soumises et est sensible aux points soulevés. Elle exprime toute la gratitude des familles envers le dévouement des enseignantes et des enseignants. Suite à des vérifications préalables, la présidente informe toutefois tous les membres que le CÉ ne peut se prononcer officiellement sur la question, celle-ci relevant d'un domaine sur lequel il n'a pas juridiction. Au nom des parents, elle réitère l'offre de bénévolat de toute sorte en classe ou à la maison qui pourrait venir épauler les enseignants dans le cadre de certaines tâches, et invite l'équipe-école à ne pas hésiter à solliciter l'aide des parents lorsque les conditions le permettent.

Sur un autre sujet, un membre parent demande si une pratique des examens du ministère aura lieu malgré l'annulation des examens officiels. Un membre enseignant confirme, précisant que des exercices de préparation auront lieu quand même.

À 20h55, un vote secret pour une deuxième prolongation de quinze minutes est tenu, accordé à la majorité, avec huit en faveur, une opposition et une abstention enregistrée.

d. Comité de parents du CSSMB

La présidente rappelle aux membres que le rapport de la déléguée au Comité de parents du CSSMB leur a été acheminé avec les autres documents au soutien de la séance et se retrouvera à l'Annexe II du procès-verbal de la présente séance.

Aucune question n'est soulevée par les membres.

e. Fondation Saint-Clément

La présidente rappelle aux membres que le rapport de la Fondation leur a été acheminé avec les autres documents au soutien de la séance et se retrouvera à l'Annexe III du procès-verbal de la présente séance.

Un membre demande si la baisse de 12% était possiblement due aux frais de livraison. Mme Vallès ne le croit pas, soupçonnant davantage l'absence de rassemblements à la période des Fêtes pour expliquer une diminution des cadeaux achetés.

f. OPP

Compte tenu du contexte actuel, aucune information n'est à rapporter.

g. Comités divers

i. Sous-comité sur la sécurité aux abords de l'école

La présidente rappelle aux membres que le rapport du Comité sur la sécurité autour de l'école leur a été acheminé avec les autres documents au soutien de la séance et se retrouvera à l'Annexe IV du procès-verbal de la présente séance.

Le rapport contient cinq recommandations et demande le soutien du CÉ.

Le CÉ soutient de façon unanime les recommandations, comprenant toutefois que l'application de la plupart d'entre elles relève non pas de l'école mais bien de la ville et de sa Sécurité publique.

Une conférence virtuelle organisée par l'APMR en collaboration avec la ville de Mont-Royal, la Sécurité publique et le SPVM se tiendra le 3 février prochain. Les recommandations seront communiquées en amont de la séance.

Un membre parent ajoute que la priorité des démarches du CÉ, en matière de sécurité, doit justement être la sécurité des enfants fréquentant l'école et non l'incidence sur les habitudes des résidents de Ville Mont-Royal. Ce dernier aspect repose davantage sur la ville.

ii. Sous-comité traiteur

La présidente rappelle aux membres que le rapport du Comité sur la sécurité autour de l'école leur a été acheminé dans les derniers jours et se retrouvera à l'Annexe V du procès-verbal de la présente séance. Elle invite tous les membres à communiquer avec le comité, notamment Mme Nathalie Gignoux, pour soumettre leurs commentaires et suggestions au sujet du traiteur.

Il est ajouté que Mme Stéphanie Robichaud s'est récemment jointe au comité.

iii. Sous-comité sur les activités parascolaires

La présidente rappelle aux membres que le rapport du Comité sur la diversité leur a été acheminé avec les autres documents au soutien de la séance et se retrouvera à l'Annexe VI du procès-verbal de la présente séance.

iv. Sous-comité sur la diversité

La présidente rappelle aux membres qu'une présentation Powerpoint présentant un aperçu des travaux du Comité sur la diversité leur a été acheminée avec les autres documents au soutien de la séance. Elle précise que le comité est désormais composé de cinq membres, dont Mme Tamara Momcilovic, intervenante à l'ESCO pour Promis.

14. Suivi au procès-verbal

La présidente rappelle aux membres que le document de suivi au procès-verbal leur a été acheminé avec les autres documents au soutien de la séance et se retrouvera à l'Annexe VII du procès-verbal de la présente séance. Des échanges s'ajoutent concernant les points suivants :

- Un membre parent demande si la recommandation concernant les allers-retours du sac à dos ne pourrait-elle pas être de laisser le choix aux parents. Mme Houle reviendra avec sa réponse.
- Un membre parent réitère les remerciements pour tous les efforts mis en lien avec l'ajout de zones extérieures pour le premier cycle. Il demande s'il est possible d'espérer que la dernière zone intérieure, qui est au deuxième cycle, soit changée pour une zone extérieure afin que tous les enfants puissent avoir leurs récréations dehors lorsque la météo le permet.

Un membre enseignant explique que seul un groupe reste à l'intérieur lors des récréations du matin et d'après-midi, et que les récréations du midi sont à l'extérieur pour tous. Avec les rotations entre classes, chaque groupe passe une semaine de récréations en avant-midi et en après-midi aux 12 semaines. La porte reste partiellement ouverte à un nouveau changement.

15. Correspondance reçue

Un parent avait récemment soulevé la question des purificateurs d'air en classe, comme certains centres de service scolaires en avaient fait l'acquisition. Il proposait de tenir une levée de fonds pour en financer l'achat à l'ESCO.

La direction de l'ESCO se réfère au CSSMB en la matière et M. Marc Bisson s'est exprimé plus tôt en séance sur cette question, rappelant que les recommandations du gouvernement étaient de ne pas en installer.

16. Questions diverses

La présidente remercie les membres d'avoir participé au Doodle dans le but de trouver une nouvelle date pour les CÉ de mars et d'avril qui permettrait la participation de la directrice adjointe. Malheureusement, comme aucune date ne fonctionnait pour l'ensemble des membres, il est convenu de conserver les mêmes dates que celles prévues initialement au calendrier.

17. Levée de la séance

La séance est levée à 21h15.

Proposée par : Karine Barrette

Appuyée par : Tania Naim

À l'unanimité.

Prochaine rencontre : le mercredi 17 mars 2021 à 18h15 en virtuel.

Nous, les profs, avons des solutions !

Nous, les profs, proposons des solutions pour mieux soutenir les enseignantes et enseignants de l'école publique, pour favoriser leur rétention et le recrutement d'une relève et pour améliorer les conditions d'apprentissage des élèves. Pour ce faire, nous demandons notamment :

1. **La reconnaissance de l'apport des enseignantes et enseignants à la société québécoise en bonifiant leur condition économique et en améliorant la conciliation famille-travail-vie personnelle par :**
 - Un salaire qui atteint la moyenne canadienne en plus de diminuer le nombre d'années pour atteindre le maximum de l'échelle salariale.
 - Rémunérer les suppléantes et suppléants à leur échelle.
 - Une actualisation des congés afin de faciliter la conciliation famille-travail-vie personnelle.
2. **Une tâche recentrée sur l'enseignement afin :**
 - De pouvoir déterminer le lieu de réalisation du travail de nature personnelle (TNP).
 - De retirer la surveillance collective de la tâche des enseignantes et enseignants.
 - De diminuer de 30 minutes les activités de formation et d'éveil au préscolaire pour permettre aux titulaires d'utiliser ce temps pour l'encadrement.
 - De préciser le principe du droit à la déconnexion.
3. **Une composition de classe respectueuse des enseignantes et enseignants ainsi que de leurs élèves à risque, élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) afin :**
 - De diminuer d'un élève les moyennes et les maximas au préscolaire 4 ans et 5 ans en milieux défavorisés.
 - D'établir des règles de formation de groupes pour certains groupes d'accueil (élèves sous-scolarisés et analphabètes).
 - D'instaurer un seuil minimum de classes spécialisées.
 - De mettre en place un nombre significatif de classes à effectif réduit pour répondre aux besoins des élèves à risque.
 - D'augmenter les sommes allouées en soutien aux enseignantes et enseignants pour le suivi des plans d'intervention tout en permettant d'octroyer des libérations aux enseignantes et enseignants participant aux comités d'intervention.
 - D'assurer la disponibilité de personnels en soutien aux enseignantes et enseignants des classes ordinaires pour l'application des mesures adaptatives prévues aux plans d'intervention, notamment en bonifiant les sommes allouées en soutien aux élèves à risque et à l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA).
4. **L'assurance d'une communication transparente et d'une transmission d'informations efficace pour de meilleures relations de travail par :**
 - La mise en place de règles permettant la dénonciation publique de situations intolérables.

Recommandation :

Que le conseil d'établissement appuie les demandes des enseignantes et enseignants dans le cadre des négociations du secteur public.

Rétroaction

Le formulaire de rétroaction a été mis en ligne afin que chaque établissement donne des nouvelles de l'application du plan d'action par les membres de l'école ou du centre. Les formulaires de rétroaction sont compilés par le SEOM et les résultats servent pour les sorties médiatiques tout comme pour les représentants syndicaux à la table des négociations.

Demande de visite d'établissement

Les membres du Conseil d'administration du SEOM entament une tournée d'établissement pour répondre aux questions relatives au renouvellement de la convention collective et pour soutenir la mobilisation visant à établir le rapport de force nécessaire à cette ronde de négociation. Les équipes syndicales qui souhaitent recevoir la visite d'un membre de CA à une date précise pour une réunion syndicale peuvent utiliser le formulaire en ligne pour demander une visite.

Bonne mobilisation

Jean-Philippe Viau, vice-président à la vie syndicale et responsable de l'action-mobilisation

Yves Parenteau, conseiller syndical



ANNEXE II

Rapport de la déléguée au Comité de parents du CSSMB par Tania Naim présenté pour le CÉ du 27 janvier 2021

1) Séance de questions/réponses avec le DGA

MOT DES DGA : Monsieur Éric Lauzon, directeur général adjoint (RÉTAC : Saint-Laurent) se présente et salue les membres du CP.

Monsieur Lauzon soutient que le CSSMB traverse une période complexe en raison de la pandémie. Les gens travaillent vraiment fort, avec la collaboration des parents et des familles, dans les milieux, dans les écoles primaires et secondaires ainsi que dans les centres. Il y a beaucoup de branle-bas dans certaines écoles avec des cas déclarés, des classes qu'on doit fermer, des élèves et des enseignants qui doivent rester à la maison. Il mentionne qu'il s'agit d'une période qui n'est pas simple et que l'objectif du CSSMB reste toujours le bien-être et la réussite des élèves. Monsieur Lauzon tient à féliciter le personnel scolaire du CSSMB et à lui témoigner sa gratitude pour son excellent travail. Monsieur le DGA souligne également la collaboration exceptionnelle des parents lorsqu'il faut procéder dans les écoles en fermant des classes, en basculant en virtuel ou en demandant à certains d'entre eux de passer des tests avec leurs enfants. Monsieur Lauzon lève son chapeau aux parents pour leur collaboration exceptionnelle et leur partenariat. Il soutient que tout le mérite leur revient car ils démontrent une souplesse et une grande ouverture d'esprit dans une période difficile. Monsieur Lauzon mentionne que le CSSMB est en contact pratiquement au quotidien sinon de façon hebdomadaire, avec la Santé publique. Celle-ci félicite le travail exceptionnel du CSSMB et de ses familles pour sa gestion de la Covid. Monsieur le DGA partage ce compliment car il revient aux intervenants mais aussi aux familles qui accompagnent les élèves dans nos milieux.

Monsieur le DGA répond aux questions lui ayant été communiquées avant la tenue de la séance. Une question a été posée à monsieur Lauzon au sujet des allers-retours des sacs à dos. Certains parents trouvent difficile de ne pas avoir de sacs à dos dans certaines écoles, surtout avec l'hiver qui arrive. Pour l'instant, la Santé publique recommande de transférer le moins de matériel possible de l'école vers la maison et vice-versa. Ce n'est pas très pratique mais ces consignes évoluent graduellement et le CSSMB suit cela de près. Monsieur Lauzon indique que, des fois, c'est peut-être effectivement à géométrie variable malgré le fait que le CSSMB effectue plusieurs rappels au niveau des directions d'établissement et les rencontre souvent. En ce moment, au niveau de la Covid, le CSSMB essaie de suivre à la lettre les directives de la Santé publique même si cela génère parfois des contraintes qui ne sont pas très agréables. Pour l'instant on maintient le plus possible la consigne de ne pas trop avoir d'allers-retours de sacs à dos ou de

matériel. Le CSSMB verra comment la situation évoluera dans le temps. Les parents seront mis au courant des éventuelles nouvelles consignes de la Santé publique.

Une question concernant les déficits des écoles pour l'année scolaire 2019-2020 a été communiquée à monsieur le DGA. Il lui a été demandé si ceux-ci ont été épongés et quelle est la directive quant aux comptes non payés des parents. Monsieur Lauzon signale que ce point a été traité lors de la dernière séance du CA du CSSMB. Les déficits des écoles seront effectivement épongés cette année pour plusieurs raisons dont la principale était que plusieurs dépenses étaient imputées à la Covid. Entre autres, l'ajout de surveillance, services de garde, urgences, etc. Pour ce qui est des comptes non payés des parents, le CSSMB a donné un sursis jusqu'au mois de septembre de cette année. On a demandé aux parents dont les paiements étaient en souffrance à recommencer à les effectuer. Cependant, il y a toujours une ouverture pour discuter d'arrangements avec la direction de l'école. Le CSSMB comprend que certaines circonstances, comme une perte d'emploi due à la Covid, peuvent mettre des parents dans une situation difficile. Le CSSMB a demandé aux directions d'établissement d'être souples et de comprendre la réalité de certaines familles.

Une question a été posée à monsieur le DGA au sujet des directives relatives aux fêtes. Monsieur Lauzon mentionne que le CSSMB n'improvise pas et se colle sur les directives du ministère de l'éducation. Pour le secondaire, l'horaire ne change pas, à part le fait qu'il va être suivi à distance. Au secondaire, le retour en présentiel se fera le 11 janvier. Au primaire, selon la consigne du ministère, pour les journées de classes prévues entre le 17 et le 22 décembre, les élèves réaliseront des apprentissages à la maison selon différents moyens déterminés par l'enseignant. Il y a une latitude donnée aux enseignants et aux écoles au niveau de l'enseignement qui sera donné pendant ce temps-là. Il n'y a pas de formule unique car il n'y a pas non plus de caractéristiques uniques pour l'ensemble des écoles. Les enseignants pourront envoyer, par exemple, des lectures, des travaux, des cahiers d'activités, des capsules vidéo. Sauf que les enseignants doivent envoyer une planification pédagogique et doivent avoir un contact quotidien et régulier avec l'ensemble des élèves. Certains enseignants décideront de faire des séances sur Teams quand même une partie de l'avant-midi ou une partie de l'après-midi. Certains enseignants décideront de faire certaines capsules pour expliquer les activités. Des fois, il s'agira d'un coup de téléphone pour ceux qui n'ont pas d'ordinateur à la maison. Monsieur le DGA soutient qu'il faudra s'attendre à ce que cela puisse être à géométrie variable. Il ajoute que chacun des élèves du primaire du CSSMB devra avoir une planification d'activités pédagogiques et devra avoir un contact régulier avec la classe. C'est-à-dire, son enseignant, le professionnel ou le personnel de soutien qui travaille dans la classe. Tout cela jusqu'au retour des vacances, le 5 janvier 2021. Les services de garde sont ouverts jusqu'au 22 décembre. On a pris la décision au CSSMB d'ouvrir les services de garde d'urgence dans l'ensemble des écoles et non dans seulement quelques points de services car on jugeait que les écoles étaient les mieux placées pour respecter les bulles, éviter la contagion et parce que le lien entre le service de garde serait plus facile s'il y avait des activités pédagogiques à faire. Cependant, les services de garde ne sont pas ouverts à tous les parents. Ils sont réservés aux parents qui travaillent dans un domaine d'urgence. Monsieur le DGA indique que les métiers reconnus pouvant bénéficier du service d'urgence sont énumérés sur le site Covid.ca.

Monsieur le DGA a reçu une question lui demandant s'il existe une directive au CSSMB pour garder les enfants à l'intérieur durant les récréations pour préserver les bulles. Monsieur Lauzon répond qu'il n'y a pas de directive au CSSMB à ce sujet. Il se pourrait qu'il y ait des cas exceptionnels. Monsieur le DGA soutient qu'on a travaillé fort au début

de l'année au niveau des horaires des écoles. Certaines écoles ont jusqu'à trois récréations et certaines écoles ont emprunté les parcs adjacents à l'école. Il n'y a pas de consigne là-dessus. Le CSSMB souhaite que les jeunes puissent s'aérer. Monsieur Lauzon invite les parents ayant des cas particuliers à en parler aux directions d'établissement ou éventuellement aux analystes du CSSMB.

Monsieur le DGA indique avoir reçu une question relative à la situation où un élève est gardé à la maison et où l'école demande un courriel de la Santé publique ou un billet de médecin pour son retour. Il lui a été demandé si cette information est conservée et comment celle-ci est-elle détruite. Monsieur Lauzon répond que le CSSMB est pourvu d'un département d'archives car une quantité importante de documents sont traitées annuellement. Le CSSMB a un calendrier de conservation. Dans les cas de la Covid, l'ensemble des CSS a demandé un avis à la bibliothèque des archives nationales du Québec. Cela relève de ce ministère. En lien avec la Covid, la consigne ayant été donnée pour la conservation des billets médicaux veut que chaque direction d'établissement ait un dossier privé sur son Drive (direction Covid) pour y déposer les billets ou un dossier privé, papier, dans son bureau. Seule la direction et la direction adjointe peuvent avoir accès à ces informations. Le temps de conservation recommandé par la bibliothèque des archives nationales équivaut au temps de la pandémie. Elle recommande également une destruction des documents trois ans après celle-ci. Il s'agit d'une recommandation que le CSSMB suit à la règle car la bibliothèque des archives nationales du Québec propose les calendriers d'archivage pour les CSS. Monsieur le DGA explique la raison de la durée de conservation de trois ans des documents à savoir qu'il peut parfois y avoir des recours et que cela permet de répondre à certaines questions au besoin ou de résoudre à certaines problématiques pouvant se présenter.

Monsieur Lauzon mentionne avoir reçu une question lui demandant si le CSSMB a un plan B advenant une attaque informatique (ex : rançongiciel). Monsieur le DGA répond que l'ensemble des stratégies utilisées, comme Google Classroom, n'est pas hébergé par le CSSMB. Monsieur Lauzon soutient que le CSSMB a fait un grand pas, ces dernières années, au niveau de la sécurité informatique, avec la collaboration des parents. On a un comité de sécurité informatique. On a développé une politique en 2018. On a aussi une formation obligatoire pour l'ensemble des employés. On a des sauvegardes pour l'ensemble des serveurs du CSSMB. On a également décidé de fermer les systèmes à l'étranger, ce qui signifie que les gens associés au CSSMB voyageant à l'extérieur n'auront pas accès à leurs documents à distance. Monsieur Lauzon ajoute que des spécialistes ont été engagés et qu'une équipe est dédiée à cela. Il a été demandé à monsieur le DGA si le CSSMB a établi un minimum recommandé en informatique afin que les élèves puissent suivre un cours virtuel sans problème (ex : mémoire RAM, des écrans plus grands, etc.). Monsieur Lauzon mentionne qu'un sondage a été passé. Il souligne qu'il s'agissait d'un sondage de base visant à savoir si les familles avaient le matériel nécessaire à leur disposition. Il ajoute que le CSSMB essaye d'utiliser des logiciels ou des programmes comme Google Classroom qui ne demande pas d'équipement très sophistiqué. Monsieur le DGA mentionne que le CSSMB aurait peut-être pu fournir des claviers avec les iPads, avec les Chromebooks etc. Cependant, l'objectif du CSSMB, avec le budget à sa disposition, était de donner le plus possible d'ordinateurs aux familles dans le besoin. Le CSSMB ne pose pas vraiment de question. Si une famille mentionne avoir besoin d'une tablette, le CSSMB la fournit. Même chose en ce qui concerne les clés USB ou les connexions LTE. Jusqu'à présent le CSSMB a fourni plus de 10 000 équipements aux familles pour permettre de suivre les cours à distance. On a fait le choix d'équiper le plus d'élèves possibles et de s'assurer que personne ne manque de rien. Monsieur le DGA convient qu'il n'est effectivement pas toujours évident pour un élève de suivre un cours sur une tablette, un iPad ou un Chromebook mais au moins tout le monde y a accès même si ce n'est pas parfait pour l'instant. Monsieur Lauzon garantit que

l'ensemble des parents qui demandent l'accès à une tablette, la reçoit par le biais de son école. En ce moment, le CSSMB a encore du matériel stocké pour les familles qui en auront besoin dans le futur.

Monsieur le DGA poursuit en indiquant avoir reçu une question relative au plomb dans l'eau des écoles. Il lui a été demandé quel est le plan du CSSMB pour divulguer les résultats des tests aux parents, quel est le plan pour résorber la situation problématique et quelles 6 sont les mesures intérimaires. Monsieur Lauzon soutient qu'il s'agit d'un gros dossier n'intéressant pas uniquement le CSSMB. Il s'agit d'un dossier provincial dans le moment. Monsieur le DGA rappelle que les écoles ont été testées une première fois à l'été 2019 avec les normes émises par le ministère de l'éducation. Le ministère a changé ses normes à l'automne. Le CSSMB a testé à nouveau l'ensemble des écoles avec ces nouvelles normes modifiées. On devait tester l'ensemble des écoles primaires pour le 1er novembre et l'ensemble des écoles secondaires et des centres de services pour le 10 décembre 2020. La reddition de compte est faite directement au ministère de l'éducation. Celui-ci s'est engagé, auprès des familles du Québec, à diffuser les résultats des tests sur son site web. Monsieur le DGA dit penser que ces résultats devraient être rendus publics avant les fêtes de fin d'année. Il indique que le CSSMB a envoyé des affichages dans l'ensemble des écoles pour les points d'eau n'étant pas conformes. On a indiqué que tel point d'eau n'est pas conforme et qu'il est demandé de ne pas l'utiliser ou qu'il est demandé, pour tel point d'eau, de faire couler l'eau un certain nombre de secondes avant que l'eau ne soit consommable. Le CSSMB a fait effectuer des tests par des firmes privées pour s'assurer des résultats objectifs. L'ensemble des recommandations a été communiqué aux directions d'établissement et on s'est assuré qu'elles ont suivi ces recommandations. Pour l'instant, le CSSMB n'a pas pris de chance et a fermé les points d'eau problématiques. Le CSSMB est en appel d'offres pour l'achat de filtres afin de filtrer le plomb dans l'eau et pour effectuer l'installation de ceux-ci. Celle-ci devrait s'effectuer dans l'ensemble des écoles problématiques aux environs du mois de mars. Monsieur le DGA souligne qu'il s'agira de filtres de qualité industrielle. L'ensemble des travaux devrait se terminer pour fin avril, début mars. Un délégué soutient qu'il y a une confusion due au fait que le site web du MEEQ indique que c'est le CSS qui est supposé de communiquer les résultats. Monsieur le DGA mentionne qu'une vérification a été effectuée auprès du ministère à ce sujet. Il soutient que les résultats seront publiés sur le site du ministère. Monsieur Lauzon déclare que, pour l'instant, rien n'a été diffusé auprès des directions mis à part les affichages précédemment mentionnés. Il est demandé quelle est l'efficacité des filtres. Monsieur le DGA mentionne ne pas avoir la réponse technique à cette question. Il soutient qu'une vérification diligente est effectuée lorsqu'on effectue un appel d'offres.

Monsieur le DGA signale avoir reçu une question au sujet d'un établissement où le tarif des repas du midi aurait été augmenté de 2,50 dollars à 3 dollars tandis que le tarif de la journée pédagogique aurait été augmenté de 9 à 10 dollars afin de couvrir des déficits causés par la pandémie. Ces augmentations auraient été adoptées par le CÉ. Monsieur Lauzon souligne que les CÉ peuvent moduler un peu les tarifs au niveau des journées pédagogiques, des tarifs du dîner, etc. Il mentionne que le CSSMB émet certaines recommandations et demande aux écoles de rester dans les marges recommandées. Les tarifs sont établis en regardant le coût réel. Monsieur Lauzon ajoute qu'on parle aussi de la subvention du ministère. On combine les deux et on essaye de couvrir les frais du service de garde. À chaque début d'année, le CSSMB communique un tarif recommandé pour chacune des strates. Pour les journées pédagogiques, on demande aux écoles de statuer un tarif entre 9 et 10 dollars avec leurs CÉ. Quand un indice est établi, ou une marge, on tient compte des salaires, des ratios qu'il faut respecter, de l'ancienneté du personnel, etc. Il faut tenir compte de ces éléments quand on prend une décision. Cela permet d'établir une fourchette de frais chargés aux parents. Pour les dîners, le CSSMB a recommandé un tarif situé entre 2,40 dollars et 3,50 dollars pour un ratio de 20 à 30 élèves. Le

CSSMB n'a pas donné d'indications aux écoles de charger plus cher en raison de la Covid. Par contre, certaines écoles ont peut-être préféré, avec leurs CÉ, avoir de plus petits ratios et majorer les prix. Monsieur le DGA relate que les prix adoptés par le CÉ de l'école concernée par la question lui ayant été soumise rentrent dans la fourchette de prix établie par le CSSMB. Il ajoute que le CSSMB garde un œil éveillé là-dessus car il ne voudrait pas que certaines écoles décident de présenter des frais abusifs aux parents. Une vérification diligente est effectuée à ce sujet. Les écoles qui décideraient, même avec leurs CÉ, d'aller trop loin sont rappelées à l'ordre.

Concernant le dossier du plomb dans l'eau, il est demandé à monsieur le DGA qui va procéder à l'entretien des filtres à long terme. Monsieur Lauzon répond que le CSSMB n'a pas encore statué à savoir si l'entretien sera donné à contrat ou s'il sera effectué par ses employés d'entretien. Il soutient qu'il s'agira d'un entretien sérieux mais qu'il reste à déterminer si le CSSMB optera pour la formation de ses employés d'entretien ou s'il procèdera par contrat.

En lien avec la pandémie, un délégué demande à monsieur le DGA s'il serait possible d'offrir une communication aux parents en français suivie d'une version traduite en anglais de celle-ci. Il mentionne que son établissement est fréquenté par une clientèle majoritairement allophone. Il désire également savoir s'il serait possible d'indiquer le cycle, ou le niveau, de l'élève ayant été testé positif à la Covid dans les communiqués envoyés aux parents pour rassurer ceux des classes des autres niveaux de l'école. Monsieur Lauzon mentionne que le CSSMB est encadré par la Santé publique. Il soutient qu'il pourra apporter la question de la langue de communication à la Santé publique et voir ce qu'il est possible de faire. En réponse à la seconde question du délégué, monsieur le DGA indique que la recommandation de la Santé publique est de ne pas donner d'indices permettant d'identifier les personnes ciblées. Les personnes concernées de près sont prises au sérieux par la Santé publique car la dernière chose qu'elle veut est une éclosion. Ceux ayant eu des contacts modérés reçoivent des lettres ciblées de la Santé publique. Les contacts légers reçoivent des lettres les invitant à surveiller leurs symptômes. La recommandation est de ne pas donner trop d'indices à ce niveau-là.

Après la séance de questions/réponses du DGA, le reste de la réunion s'est déroulée avec les points suivants.

2) Consultation

Ouverture de groupes de maternelle 4 ans – Écoles Josephhenrico, de L'Odyssée, du Bout-de-L'Isle et Lajoie.

3) Résolution

Règles de régie interne du Comité de parents.

4) Approbation

Deux conférences offertes par le Comité de parents aux parents du CSSMB sur les sujets suivants : temps d'écrans & intimidation.

5) Comité de transport

La représentante du Comité de parents au Comité consultatif de transport indique avoir questionné à nouveau la STM au sujet d'un tarif mensuel réduit pour les étudiants. Théoriquement, la STM va effectuer des vérifications pour déterminer si c'est possible et reviendra à ce sujet en janvier prochain à l'occasion de la prochaine rencontre du Comité consultatif de transport. Elle mentionne que les parents ayant des enfants qui fréquentent le service du transport vont commencer à recevoir des courriels en lien avec le transport. Les parents recevront des alertes sur leurs téléphones intelligents pour savoir quand les autobus quittent et ils arrivent aux arrêts. La représentante du Comité de parents au Comité consultatif de transport signale seulement une trentaine d'autobus sur 236 ont recours à deux vagues. Elle ajoute que le transport scolaire jaune fonctionne relativement bien malgré la Covid.

6) Mot du délégué 1 à la FCPQ

Notre délégué 1 qui nous représente à la FCPQ a démissionné et le Comité de parents est en réflexion pour voir les prochaines étapes à suivre. Un sous-comité a été mis en place pour en faire l'étude.

7) Varia

Un délégué relate qu'il a été annoncé aux nouvelles que le CSSMB a vécu un problème d'intimidation et de racisme envers deux enfants à l'Académie Saint-Clément. Il avise les membres du CP qu'il apportera une correspondance qu'il a reçue en janvier prochain. Il indique qu'on ne peut pas se prononcer car il s'agit d'un dossier en cours et parce qu'il s'agit d'un cas particulier. Le délégué souligne avoir apporté ce point pour sensibiliser les gens et pour éventuellement élaborer un système de protocole de programmes en lien avec l'intimidation dans les écoles. Il invite les membres à communiquer avec lui pour lui laisser savoir comment cela se déroule dans leurs écoles; pour lui faire part de leurs idées ainsi que des plans mis en œuvre dans leurs établissements afin de contrer l'intimidation; des méthodes utilisées, des méthodes employées pour sensibiliser les parents et les enfants, etc. Il ajoute qu'un tableau pourrait être élaboré avec les réponses recueillies et être ensuite communiqué aux membres du CP et aux membres des CÉ.

Un délégué signale qu'un parent de son entourage a déposé une demande d'accès à l'information. Il mentionne avoir en sa possession les résultats d'analyse du plomb dans l'eau d'une quinzaine d'écoles primaires du CSSMB. Il soutient que les résultats de son école sont une catastrophe et que ses enfants n'y boiront plus jamais que de l'eau en bouteille. Des distributeurs d'eau en bouteilles ont été achetés pour toutes les classes. En réponse à une question lui étant posée, le délégué indique ne pas savoir si les bouteilles d'eau achetées à son école l'ont été par le CSSMB ou par l'établissement. Le délégué précise que le pire point d'eau montrait un taux de 80 fois supérieur à la norme. Il mentionne avoir en sa possession les résultats des écoles de Ville-Saint-Laurent car la demande d'accès concernait ce secteur. Il ajoute qu'il faut compter une trentaine de jours avant de recevoir les résultats demandés par l'entremise d'une demande d'accès à l'information au secrétariat général du CSSMB. Le délégué propose de communiquer les résultats qu'il a en sa possession aux membres du CP qui lui en feront la demande. Un délégué demande s'il serait possible de soumettre une demande afin d'obtenir les résultats de toutes les écoles du CSSMB. Il est mentionné que le CP ne peut pas effectuer de demande d'accès à l'information et qu'il faut qu'elle émane d'un parent de façon personnelle. Un délégué demande si l'école a une obligation d'informer les parents de ces résultats. Le délégué mentionne ne pas avoir de réponse à cette question. Il indique que la direction de son école n'a pas donné de détails mais a écrit à tous les parents pour les informer du fait que les résultats se

situaient au-dessus des normes du ministère. Un délégué mentionne qu'il y a des affiches dans son école mais qu'elles ont l'air standardisées et qu'elles n'ont pas captées son attention. Il ajoute avoir remarqué que la borne fontaine a été plastifiée mais que l'eau coule encore à l'emplacement prévu pour remplir une bouteille. Elle estime qu'il faudrait alors carrément interdire l'accès à ce point d'eau. Un délégué demande si cette information n'était pas connue de la direction de l'école avant que le CÉ ne partage les résultats obtenus grâce à la demande d'accès à l'information. Le délégué le confirme. Un délégué mentionne que le DGA a indiqué que les écoles ne sont pas au courant. Les informations ont été données au ministère qui doit les publier. Le délégué soutient que le CSSMB a soumis ses résultats pour les écoles primaires au courant de l'été. Il ajoute que cela fait plusieurs mois qu'on est assis sur ses résultats sans les publier. Il indique que les écoles construites dans les années 60-70 sont dans le rouge.

Ayant épuisé tous les points à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h15.

ANNEXE III



Fondation Saint-Clément / année 2020-2021 Rapport pour réunion CÉ du 27 janvier 2021

Point de situation au 21 janvier 2021 :

La campagne régulière

Au 15 janvier, l'ESCO dispose de **41 364 \$ de dons**, soit 83% de l'objectif ! Cela représente 197 dons et un don moyen de 209\$, un gros donateur de 5000\$ et aussi des petits donateurs de 15\$. Chaque don compte !

La campagne d'huile d'olive s'est très bien déroulée. C'est toujours un grand succès. Tout le monde a été livré. 741 bouteilles ont été vendues pour l'ESCO, soit **un gain net de 6 935 \$** cette année. C'est moins que l'an dernier (-12%) mais dans le contexte actuel, c'était une idée cadeau moins facile à distribuer...

Toute l'équipe va maintenant préparer activement **la campagne de vêtements**. Forcément différente des campagnes précédentes... Notre zoom mensuel du 25 janvier y sera grandement consacré. De plus, Tania, au-delà de son implication puisqu'elle qui nous commande et imprime les vêtements, nous est d'un grand soutien avec ses idées et son énergie. Merci Tania !

Les projets de cette année sont concrets. En effet, au 16 décembre 2020, nous avons déjà dépensé **53 451,37 \$**, soit 66% du budget réparti ainsi :

- 15 000\$ pour la contribution à la saine résolution de conflits (100% du budget)
- 34 336,68\$ pour les chromebooks (114% du budget)
- 4114,69\$ pour les budgets de classe (20% du budget).

Les projets sportifs (15000\$) sont bloqués administrativement à la CSSMB qui invoque des délais en raison de la COVID.

Nathalie Houle va relancer les professeurs sur 2 sujets :

- budgets de classe
- poursuivre la réflexion sur les projets pour utiliser le surplus. Les professeurs ont demandé en fin d'année un peu de temps en raison de la proximité de la fin de la 1^{ère} étape.

Nous travaillons donc également sur notre défi 2020-2021 : utiliser le surplus. C'est un travail en collaboration avec Nathalie Houle, Mélanie Béland et les professeurs pour trouver les bonnes idées et les bons investissements.

Enfin, nous réfléchissons aux prochaines communications de la Fondation.

Toujours d'actualité :

Professeurs, membres de la direction et du personnel, nous comptons sur vous pour continuer à nous envoyer vos témoignages et des photos sur les bienfaits des projets mis en place grâce à la Fondation. **Au-delà de nos campagnes de financement, il est important de communiquer sur les bienfaits des investissements. Merci par avance !**

À suivre !

Claire, responsable ESCO pour la Fondation Saint-Clément



ANNEXE IV

Année scolaire 2020-2021
École Saint-Clément-Ouest (ESCO) - Comité sécurité aux abords de l'école
Ville Mont-Royal

Résumé de la rencontre du 18 janvier 2021

Participant(e)s :

- Karen Haddad, maman (1^e et 3^e année).
- Florence Leport, maman (maternelle).
- Lisa Umbrello, maman (3^e année).

Le mandat du comité est de se pencher sur l'identification des problématiques liées à la sécurité aux abords de l'école, la recherche de pistes de solution, leur faisabilité et leurs chances de succès

Résumé de la rencontre :

- Démarrage et introduction.
- Discussion sur de nouvelles problématiques observées, pistes de solutions.
- **Recommandations prioritaires pour le prochain CÉ :**
 1. Dédier les quatre rues autour de l'école Algonquin, Mitchell, Saint-Clare, Lucerne comme des corridors scolaires (30Km/h)
 2. Faire un sens unique sur Algonquin aux heures d'entrée et sortie des élèves (comme Mitchell).
 3. Ajouter une traverse piétonnière avec une signalétique visible à l'intersection Algonquin – Lucerne (ex. Arrêt clignotant).
 4. Limiter l'accès à Saint-Clare entre Graham et Morrison aux heures d'école, sauf d'urgence. Déposer la neige ailleurs que sur le terrain de l'école car le dégagement est insuffisant.
 5. Organiser un appel avec la direction de l'école et les membres du comité sécurité pour organiser une campagne de sensibilisation à la sécurité

(parents bénévoles en action avec dossards jaunes, présence de la direction à l'extérieur lors de l'arrivée et le départ des élèves, etc.).

- Le présent document sera partagé le 3 février à la rencontre de l'APMR sur la sécurité.
- Obtenir liste d'intervenants à impliquer pour réaliser les changements recommandés.
- Proposition de réaliser une cartographie pour visualiser les problématiques à adresser en priorité.

Identification des problématiques	Pistes de solutions	Faisabilité et chances de succès
Algonquin/St-Clare : • Traverse piétonne dangereuse • Pas de brigadier	Brigadier Cadets Sécurité publique Parents bénévoles	

St-Clare : • Dégagement insuffisant devant l'entrée des maternelles et 1^e année • Pas de corridor sanitaire • Comportements routiers (demi-tour, voitures en mouvement, portières ouvertes, marche arrière, manque de courtoisie) • Chiens • Durée d'ouverture des portes : 10 minutes créent une cohue • Corridor d'urgence • Pas d'accès vélo, trottinette • Aucun ralentisseur autour de l'école type dos d'âne • Aucune intersection 'prioritaire' pour justifier l'ajout de brigadier • Problématique de déneigement	• Ajouter un dos d'âne sur Saint-Clare devant l'entrée/sortie des maternelles et 1^e année entre Algonquin et Mitchell. • Installer une bande temporaire à l'entrée et à la sortie des classes pour délimiter un espace libre permettant aux élèves de rentrer et de sortir en sécurité. • Envoyer un memo rappelant aux conducteurs les comportements routiers qui sont dangereux et inacceptables autour de l'école. • Avoir la présence physique à l'extérieur de la directrice lors de l'arrivée et départs des enfants • Avoir la présence des parents bénévoles pour seconder la brigadière aux autres intersections de Lucerne • Allonger le temps d'ouverture de la clôture de 10 minutes à 20 minutes • Ajout Dos d'âne sur Saint-Clare entre Algonquin et Mitchell • Installer endroit pour vélo ou trottinettes près des portes d'entrée et sortie de classe sur Saint-Clare • Évaluer les possibilités d'une zone de débarcadère auto • Demander aux parents de privilégier certains itinéraires afin d'éviter les rues longeant l'école	
	aux heures d'entrée et de sortie : itinéraires à étudier éventuellement avec le SPVM	

Algonquin : • Sens double en tout temps • N'est pas un corridor scolaire	☐ Devrait être sens unique de Lucerne vers SaintClare lors des heures d'arrivée et de départ des marcheurs comme la rue Mitchell. ☐ Faire de la rue Algonquin un Corridor Scolaire	
Algonquin / Lucerne • Pas de signalétique pour arrêter ou ralentir les autos • Pas de traverse pour piétons • Les piétons traversent quand même • La vitesse des autos est élevée sur Lucerne	☐ Ajouter un panneau d'arrêt, un ralentisseur, une lumière ou des contrôles pour réduire la vitesse	
Morrison/ St-Clare ☐ Signe stop manquant au passage piéton qui est très long.	☐ Ajouter un stop ou un signalement clignotant du côté allant vers le Nord sur Saint-Clare à l'intersection de Morrison	
Mitchell ☐ Manque d'espace sécuritaire libre pour l'arrivée et la sortie des élèves devant la clôture des 3^e années car l'espace de rue situé devant celle-ci est souvent utilisé par une voiture stationnée sans autorisation	☐ Installer un corridor de sécurité temporaire (style bande ou cônes Oranges) lors des arrivées et départs des marcheurs devant la grande clôture afin qu'il y ait suffisamment de dégagement devant la clôture pour que les élèves rentrent et sortent en sécurité ☐ Faire sortir les élèves « Marcheurs » par la porte principale.	

Calendrier des rencontres – pour fins de discussion seulement

	2020		2021						
	Nov	Déc	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil
Comité sécurité	19, 23								
Rencontre CÉ		2							
Comité sécurité		11	18						
Rencontre CÉ			27						
Comité sécurité									
Rencontre CÉ					17				
Comité sécurité									
Rencontre CÉ						28			
Comité sécurité									
Rencontre CÉ								2	



ANNEXE V

Réflexions préliminaires de Mme Nathalie Gignoux – Comité d'évaluation du traiteur

27 novembre 2020

Je prends quelques minutes pour vous répondre quant à mes recherches et réflexions pour le service traiteur.

Je me suis renseignée et j'ai comparé les services traiteurs auprès des écoles de Saint-Clément-Est et de l'Académie Saint-Clément avec le nôtre.

Ma réflexion serait qu'il serait certainement souhaitable de conserver notre service traiteur s'il acceptait quelques modifications:

1- ne plus fournir de couverts même s'ils sont recyclables (à l'Académie, le service avait offert aux enfants utilisant le service régulièrement, un set de couverts lavables et réutilisables) ; ce qui semble être une très bonne solution pour l'environnement et pour obtenir une petite déduction du coût du repas.

De plus, je suggère que le service traiteur ne délivre plus de boissons, ce qui permettrait de résoudre le gaspillage et les problèmes d'allergies, en particulier au lait de vache. Beaucoup d'enfants ne boivent pas le lait fourni avec le repas soit par choix soit par goût ou pour allergies au lait de vache. Enfin, les berlingots de jus de fruits fournis parfois sont des boissons souvent très sucrées ! C'est le choix qui a été également fait pour le service traiteur de l'Académie.

Ainsi les parents sont libres de donner ce qui convient à leur enfant pour le dessert et la boisson de leurs lunches, bien que la gourde d'eau soit privilégiée.

Le fournisseur de repas ne donnant plus de boissons, le coût des repas a donc été revu également à la baisse, ce qui peut être non négligeable en ces temps difficiles pour tous.

Étant donné que je suis seule dans ses réflexions, toute autre suggestion est la bienvenue

Merci

Nathalie Gignoux



ANNEXE VI

Compte-rendu du Comité des activités parascolaires – janvier 2021

Pour info, notre comité s'est rencontré virtuellement avant et après Noël afin de développer des outils de travail qui serviront à préciser l'offre parascolaire pour la rentrée 2021 mais aussi à concentrer toutes ces informations à un seul et même endroit afin de faciliter le travail et assurer la pérennité au fil des ans.

- un document PPT pour expliquer le mandat du groupe et les informations importantes de base pour une bonne compréhension du parascolaire à l'ESCO.
- un document Excel pour répertorier les infos pertinentes (fournisseurs, horaire, nombre de locaux, etc.)

Nous avons également été en mesure de compiler l'information relative à l'expérience parascolaire de l'année dernière et de revoir le sondage ainsi que les commentaires des parents lesquels ont été fort utiles pour la poursuite de nos démarches.

Suite à cet exercice, des questions de logistiques ont été soulevées. Nous planifions donc une rencontre virtuelle avec Mme Geneviève, tentativement dans la semaine du 25 janvier, pour y répondre et poursuivre le travail déjà entamé.

Nous devrions être en mesure de vous présenter les documents en mars, une fois toute l'info insérée.

Nous sommes disponibles pour répondre à toutes questions.

Marie-Claude, Pinar et Geneviève



ANNEXE VII

Conseil d'établissement 2020-2021

5. Suivi au procès-verbal

Document annexé au procès-verbal de la séance du 27 janvier 2021

13.1 Démarches pour la surpopulation dans les écoles primaires francophones

Une réponse écrite de la part du gouvernement est attendue prochainement suite au dépôt de la pétition organisée par l'APMR et présentée par M. Pierre Arcand, député de Mont-Royal, en décembre dernier.

Avant le congé des Fêtes, une représentante de l'APMR est entrée en communication avec une personne responsable de la future école à VMR au sein du ministère de l'Éducation. Une conversation devrait être tenue vers la mi-janvier 2021 afin de discuter des prochaines étapes et de voir si l'APMR peut aider à faire avancer ce projet.

13.2 Déneigement de la cour

L'approche nouvelle de laisser la neige être piétinée par les enfants après une bordée semble très bien fonctionner et faire le bonheur des enfants et de l'équipe-école.

Une erreur de déneigement commise par un fournisseur dans la petite cour a été adressée par la direction et ne devrait plus se reproduire.

13.3 Zones extérieures pour les récréations

Le comité Cour d'école, formé d'enseignants, de membres du personnel de soutien et de la direction adjointe, a trouvé une solution en vigueur depuis le 11 janvier 2021 pour ajouter deux zones-groupe dans la petite cour. Le 18 janvier, la phase deux s'est ajoutée : ceci permet aux élèves de la petite cour de tous passer leur récréation à l'extérieur.

L'équipe-école continue de s'assurer que les bulles-classe respectent la distance de deux mètres entre chacune. Au besoin, le comité pourra bonifier ce plan d'action.

Les membres parents remercient sincèrement les membres du comité Cour d'école pour tous leurs efforts et pour leur ouverture face aux préoccupations exprimées par des familles.

Pour le deuxième cycle, une zone-groupe demeure à l'intérieur pour l'instant. La réflexion se poursuit à ce sujet et une consultation sera peut-être effectuée auprès du comité de liaison des élèves. Il est réitéré que les membres parents trouvent important que toutes les zones-groupe soient à l'extérieur lors des récréations.

13.4 Consultation des élèves sur un sujet relatif au fonctionnement de l'établissement

Une rencontre du comité de liaison, formé d'élèves de quatrième année, a eu lieu en janvier avec la participation de Mme Ginette Gauthier et Mme Nathalie Houle. De nouvelles rencontres sont prévues dans les mois à venir pour le processus de consultation.

13.5 Conférences virtuelles – publicité

Des courriels aux parents ont été envoyés en janvier afin de leur rappeler la proposition des conférences virtuelles gracieusement offertes par l'ESCO ainsi que pour les informer de la conférence de M. Alain Pelletier du 28 janvier prochain.

13.6 Atelier sur le lavage de mains

L'atelier connaît beaucoup de succès auprès des élèves. La majorité des classes de premier cycle ont effectué l'atelier, certaines avant les Fêtes. Il est possible que d'autres classes s'ajoutent, notamment de deuxième cycle, une fois la période de remise des bulletins terminée.

13.7 Transport des items entre la maison et l'école

Dans le respect de la consigne de minimiser les allers-retours des sacs d'école entre la maison et l'établissement, des pistes de solution sont souhaitées pour le transport hygiénique et à l'abri des intempéries de ces items, certains applicables à tous les enfants, d'autres à certaines classes ou à des situations particulières: sacs de masques propres et sales, ainsi que d'un sac de masques pour l'EPS, gourde, agenda, lunettes, crème hydratante, savon doux, serviette pour les mains, napperon, flûte à bec, etc.

13.8 Activités intégrées et sorties éducatives

Lors de l'assemblée générale du 3 novembre 2020, l'équipe-école avait conservé sa préférence à se concentrer sur l'avancement des savoirs essentiels et à utiliser le temps de classe à cette fin en priorité, compte tenu de la situation actuelle.

Le sujet avait été reporté à la séance du CÉ de janvier 2021. Une brève mise à jour sera présentée en cours de séance.